



100, rue Duquet, bureau F-202
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3G6
450 971-7882
450 971-7893
seeclg@clg.qc.ca
<http://seeclg.org>

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Action de perturbation au Collège Lionel-Groulx : Remise du bulletin de Martin Coiteux le 22 octobre 2014 (11h30 à 12h30, hall de l'entrée Duquet)

Sainte-Thérèse, 16 octobre 2014 – Du 20 au 24 octobre, la CSN appelle ses organisations affiliées à se mettre « en action contre les engagements rompus » dans le dossier de la relativité salariale, dossier qui touche, au Collège Lionel-Groulx, les professeurs ainsi que certains corps d'emploi.

Qu'est-ce que la relativité salariale ? En janvier 2011, les centrales syndicales (CSN, FTQ, CSQ, FIQ et APTS) et le Conseil du trésor s'étaient entendus pour mener des travaux de relativité salariale une fois réalisé le premier exercice d'équité salariale. Ce faisant, les parties s'engageaient à effectuer des travaux ayant pour objet de comparer entre elles les catégories d'emploi des secteurs public et parapublic dans le but d'ajuster les échelles salariales de façon à atteindre la parité salariale pour des emplois comparables. Les catégories à prédominance féminine et à prédominance masculine ayant déjà été évaluées dans le cadre des travaux d'équité salariale, il restait à évaluer les catégories mixtes (sans prédominance sexuelle), au nombre desquelles on retrouve la catégorie d'emploi des professeurs de cégep.

État de la situation : La dernière rencontre entre le Conseil du trésor et l'Intersyndicale a eu lieu le 6 juin dernier. La partie patronale n'a pas donné suite aux demandes de rencontre effectuées depuis, prétextant que, pour elle, la priorité est à la préparation de la prochaine négociation du secteur public. Tout porte à croire que le Conseil du trésor s'est engagé dans une voie dilatoire visant à reporter la conclusion des travaux de relativité salariale, ceci alors que les travaux techniques sont terminés et qu'une entente est à portée de main. En refusant de poursuivre les travaux, le Conseil du trésor ne respecte pas sa signature de janvier 2011. Comme Michel Milot (président du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx) le rappelle : « L'exercice de relativité salariale consiste en une juste reconnaissance des métiers de la fonction publique. Comme dans le cadre de l'équité salariale (pour les métiers à prédominance féminine), il s'agit d'apporter des correctifs pour les professions qui présentent des iniquités salariales. Il n'y a donc aucun lien à faire avec la prochaine négociation de notre convention collective, car il ne s'agit pas d'une augmentation salariale, mais bien d'une reconnaissance de toutes les dimensions de notre travail à leur juste valeur ».

Mobilisation à Lionel-Groulx : Puisque le président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, refuse de faire ses devoirs, les professeurs et les employés du Collège Lionel-Groulx sont invités à venir lui attribuer une note (le mercredi 22 octobre, entre 11 h 30 et 12 h 30, dans le hall de l'entrée Duquet). Les bulletins ainsi recueillis lui seront envoyés afin de lui rappeler ses engagements.

-30-

Source : Monsieur Michel Milot, président

Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx

Téléphone : 450 430-3120 p. 2296 (bureau) Cellulaire : 514 686-6404

seeclg@clg.qc.ca

<http://seeclg.org>